

La Paix : Fruit de la Tolérance

Professeur Abdelaziz BENABDALLAH

Membre de l'Académie du Royaume du Maroc

Pour avoir une idée adéquate de l'Islam, nous devons écarter tous les préjugés qui sont de nature à fausser l'orientation de notre pensée : éviter, notamment, de voir l'Islam, à travers les musulmans ou la chrétienté à travers les chrétiens. Une telle identification fut chez certains occidentaux, pourtant sincères et dignes de foi, la source d'une regrettable aberration. Nous nous devons, donc, pour rester objectifs, d'analyser la teneur de l'Islam, son dogme, ses concepts et préceptes, les moteurs de sa vitalité et de son dynamisme. C'est, là, le procédé le plus sûr pour dégager l'Islam de ses fatras, et en esquisser une fresque vivante, simple, à l'image de la réalité. C'est, alors, seulement que nous pouvons nous rendre compte de l'ampleur du génie universel de l'Islam, qui s'impose à l'esprit de ses adeptes convaincus, de par sa souplesse, son adaptabilité, son sublime humanisme et sa tolérance agissante. La paix qui en découle a pour assise une communion pleine et entière, sur le double plan régional et universel.

La force de l'Islam à son avènement, résidait dans le caractère remarquablement humain de ses optiques et de ses options. L'éthique universelle a des composantes dont les valeurs n'ont pas de frontières, qu'elles que soient les étiquettes d'ordre régional, susceptibles d'en réduire la portée éminemment idéale et humaine. C'est pourquoi l'Islam se considère comme solidaire avec les religions révélées. Aucune espèce de civilisation ne doit être considérée, à priori, comme viciée ; certains courants peuvent se contrecarrer, dans les détails, mais avoir synthétiquement, un aboutissement unique ; certaines manifestations de la pensée peuvent varier d'un continent à un autre ou d'une religion à une autre, mais le fond de cette pensée reste le même, parce qu'il est la résultante de cette communion humaine que l'islam tolérant cherche, sinon, à édifier, du moins à consolider. Les barrières dressées, entre les êtres humains, de par les distinctions de confession ou de race, sont factices : l'Islam ne reconnaît aucun antagonisme opposant musulmans aux chrétiens, ou l'Orient à l'Occident. De l'interpénétration des deux religions et de leurs interférences, naquit, à notre sens, « un nouveau mode de civilisation spiritualiste et d'un moral élevé, qu'on a qualifié de méditerranéen ». Le baron Carra DE VAUX souligne, pourtant, dans ses « Pensées de l'Islam » que l'harmonie entre les adeptes des deux religions révélées, a été envenimée par les mobiles politico-économiques de colonisation occidentale, qui faussa le cours de l'histoire. Dans cette ascension vers les plus hautes destinées humaines, les rapports de l'Islam et de l'Occident ne sauraient marquer cette note discordante qui doit accompagner, facticement, toute lutte pour la vie. C'est que les peuples du XI^{ème} siècle, possèdent en commun, une même morale individualiste et universaliste, qui « prolonge l'homme au-delà de sa destinée terrestre ». Ce fait essentiel marque « l'humanisme moderne, qui caractérise le christianisme et l'islam et que le rationalisme bien compris a contribué à enraciner dans l'âme façonnée par les Religions Révélées ». Les doctes de la loi musulmane, ont été contre l'idée intolérante qui fait de l'islam, la « religion unique de l'Etat ». Lorsqu'en plein Moyen- Age, le khalife Abbasside a voulu en enfreindre le principe, le « cheikh al islam » de l'époque intervint, pour s'opposer énergiquement à cette mesure irrégulière, en invoquant le respect reconnu par l'islam, à la liberté de conscience et au droit, qu'ont toutes les minorités, de célébrer dignement leur culte. Le Maroc a été souvent, plus tolérant que beaucoup de pays de « Dar el Islam ».

L'Islam a toujours vénéré les Nazaréens (chrétiens), détenteurs de la Bible. Quand la Syrie catholique fut battue par la Perse polythéiste, du temps du Prophète (psl), l'Islam se mit en deuil. Il se voyait, lui-même, atteint, dans sa conviction de religion révélée.

L'Islam, loin d'être la religion imposée par le conquérant arabe, n'avait même pas besoin de propagande, pour gagner du terrain. L'anglais Thomas ARNOLD nous cite deux cas – les seuls, peut être, dans l'histoire de l'humanité – où le vainqueur non musulman, s'empessa d'adopter, de plein gré, la religion des musulmans vaincus. En effet, dans l'apogée de leur puissance et de leur barbarisme, les Tartares et les Turcs du XI siècle, ne purent résister à l'attrait de la foi musulmane.

Au début de l'Islam, le Prophète (psl) n'a jamais combattu les chrétiens. Ses combats offensifs visaient les polythéistes et les idolâtres seuls. Mais, après le pacte de Hodeïbya, passé à la Meque avec les Arabes Quraychites, il envoya des émissaires, auprès de certains Empereurs, de confession chrétienne, tels César et Najâchy (Empereur d'Ethiopie). Ce furent les chrétiens syriens, qui déclarèrent la guerre contre le Promoteur de l'Islam, en assassinant certaines personnes, qui avaient adopté, spontanément, la nouvelle religion abrahamique. Le Prophète, attaqué ainsi indirectement, se voyait dans l'obligation de réagir. Il dépêcha à Mouta, cité syrienne, une expédition ; ce fut la première bataille engagée contre les frères chrétiens que le Prophète (psl) respectait, en tant que Gens du Livre Sacré.

L'Islam culturel et juridictionnel, est, en même temps, un Islam éthique, dont le souci de transcendance civilisationnelle universelle anime la pensée agissante du croyant. Tirmidhy rapporte, dans ses Sonans, un hadith authentique qui dit : « Rechercher la connaissance, c'est agir dans le sens agréé par DIEU ». Il s'agit, donc, de toutes les branches de la science, aussi bien canonique qu'idéalement humaine. Le grand imam Chafiy, promoteur du rite qui porte son nom, a bien souligné que les sciences qui servent l'humanité, comme la médecine et ses corollaires, sont considérées comme sciences islamiques, en tant que connaissance éthico-légale. L'Islam tient en grande estime toutes les sciences appliquées d'intérêt pratique, les expériences positives, le doute créateur et la persévérance dans l'étude et la recherche.

Dans cet élan magnanime, le musulman, bien engagé ne saurait dévier des normes de la morale universelle, dont la paix qui doit gérer le monde. Le vrai croyant, doté d'un humanisme, découlant péremptoirement des assises de son credo, se doit d'avoir le souci constant de connaître, d'apprendre et de s'idéaliser, sans transcender outre mesure, c'est là, le secret de l'équilibre culturo-éthique, équation harmonisante, éminemment initiatrice, dans le contexte bien conçu de l'Islam.

C'est l'importance de cette communion de pensée originelle, de ce fructueux échange entre civilisations diverses et religions différentes, qui inspirent Mohammed Iqbal, le célèbre leader indien musulman, quand il affirme, dans ses Six Conférences sur la reconstruction de la pensée religieuse de l'Islam : « Le phénomène – dit –il – le plus remarquable de l'histoire moderne, est la rapidité étonnante, avec laquelle le monde de l'Islam se meut spirituellement vers l'Ouest ; il n'y a rien de vicieux dans ce mouvement, car la culture européenne, dans son aspect intellectuel, n'est que le développement postérieur de quelques-unes, des phases les plus importantes de la culture de l'Islam ». La dimension de cette communion, doit atteindre toute l'humanité, polythéisme compris.

L'Islam qui connaît l'apostolat de tous les Prophètes, dont il fait remonter le nombre à cent vingt quatre mille (le nombre des Messagers envoyés – roussoul – ne dépassant guère trois cent treize), ne saurait exclure de cette prophétie, tout être génial comme Confucius, Pythagore, Aristote, Platon et autres. Quelques-uns, parmi eux, avaient un livre sacré, comme l'Avesta de Zoroastre (VIII ou VII avant JC) dont Nietzsche (1844-1900), philosophe allemand, a fait le porte-parole de ses idées sur le surhomme, et sur l'Etre, comme une donnée absolue et immuable. Confucius (VI ème siècle avant JC) a instauré une morale sociale, axée sur la vertu de l'humanité, l'équité et le respect des rites culturels.

L'Islam protège, ainsi, les biens, non seulement des citoyens musulmans, mais ceux qui vivent dans un pays musulman, après avoir accepté la loi de l'Islam, qui ne leur impose guère, cependant, une taxe d'obédience islamique. C'est une marque de la tolérance confessionnelle. Cette garantie a attiré toutes les ethnies, pour vivre au sein de l'Islam, loin de tout despotisme et arbitraire, vécus dans les pays où règnent, par exemple, le communisme qui ose déposséder les possesseurs légitimes de leurs biens, pour les partager entre les gens qui n'ont rien fait pour constituer un tel patrimoine.

Les impératifs d'ordre communautaire, créent, entre citoyens, une co-solidarité sociale qui prime toute pratique dévotionnelle. Les caractéristiques de la foi, renforcées, déjà, par un double conditionnement rationnel et scientifique, sont loin de se cantonner dans les actes du culte. Elles touchent, en premier lieu les élans du cœur et le comportement des âmes. Tout mérite est fonction de l'efficacité sociale de l'acte accompli par le fidèle. Parfois, des obligations, comme la prière, passent au second plan, par rapport à des pratiques surrogatoires, tels le désir de servir, d'aider et de protéger les faibles, le souci de tact et de délicatesse, une prévenance de cœur raffiné. Le jeûne, bien entendu, devant être agréé par ALLAH, est conditionné par divers facteurs dont, notamment, la profondeur des sentiments de compassion du fidèle, à l'égard des miséreux, éprouvés par la faim et les privations. Un croyant qui jeûne constamment et passe sa nuit en prière, en fuyant ses concitoyens, n'est pas dans le chemin de DIEU. La zakât, aumône légale, est une dîme qui a pour but initial d'assurer une juste répartition des biens ; elle tend, aussi, à renforcer, chez le croyant, des dispositions qui l'incitent, à se préoccuper des autres, à œuvrer pour soulager les misères, en subvenant aux misères des miséreux ou en secourant des gens en détresse. Cette socialisation des biens qui est, en même temps, une harmonisation des cœurs, ne tend point à appauvrir une couche de la société, au profit d'une autre, mais à réaliser, au sein de la communauté, un certain équilibre susceptible de bien asseoir la confraternité entre citoyens, quelle que soit leur confession. Le législateur s'ingénie à multiplier les chances, pour renforcer les liens de fraternité dans la société. Certains péchés jugés capitaux en Islam, comportent, outre l'idolâtrie, deux autres, d'ordre purement social, à savoir le faux témoignage (qui risque de condamner un innocent) et l'ingratitude envers les parents. Nous avons procédé, à un petit recensement sur les quelques milliers de hadiths, seuls authentifiés, parmi un million de hadiths apocryphes en cours. Nous avons constaté que les quatre cinquièmes des hadiths sont marqués par un cachet social. Des péchés dits éliminatoires (Mohabbitat) sont au nombre de cinq ; un seul hadith concerne le cultuel ; les quatre autres sont :

1- Le blasphème d'une innocente est de nature à annihiler, à jamais, l'impact et l'efficacité de tout acte dévotionnel (hadith rapporté par Mouslim).

2- Extirper à un ouvrier une partie de son salaire, est considéré par la loi coranique, comme un motif irrévocable de chute et de damnation (hadith hajjat al Wadaâ, c'est à dire, dernier pèlerinage d'adieu effectué par le Prophète (psl)).

3- Le pratiquant zélé qui pèche par médisance d'autrui, s'expose à la même malédiction.

4- Le Prophète (psl) affirme solennellement : « Je suis contre ceux qui ne s'acquittent point du salaire dû à l'ouvrier, avant que ne se dessèche sa sueur ». « Malheur- dit le Coran- à tout diffamateur médisant » (Sourate 104, verset 1). « Evitez les soupçons, ce sont de véritables péchés, ne cherchez point à vous épier et à vous médire les uns les autres » (sourate 49, verset 12). L'impératif de justice est de portée humaine et la confession de l'opprimé n'entre jamais en jeu pour bien marquer l'universalité des préoccupations sociales de l'Islam, le Prophète (psl) tint à condamner solennellement, un jour, le sourire moqueur de Son épouse Aïcha, à l'encontre d'une juive naine, en précisant que son attitude malicieuse était susceptible de noircir l'Océan. Le croyant doit être courtois, indulgent, compatissant et plein d'égard vis à vis de ses semblables.

La charte de Médine, est la première constitution élaborée, par un chef d'Etat, le Prophète Mohammed (psl), après une longue consultation, entre les habitants d'une même agglomération (musulmans et juifs). Cette agglomération est la cité de Médine. Cette loi organique proclama, pour la première fois dans l'histoire, la liberté confessionnelle, le respect de diverses religions cohabitant dans la cité, la mise en évidence du concept politique de la nation, la fixation des frontières, la détermination de la responsabilité sécuritaire commune et de la solidarité sociale, la répartition des charges budgétaires, l'institution, enfin, d'un régime législatif prohibitif, restrictif et permissif reconnu de tous. La première constitution, instituée en tant qu'ensemble de lois fondamentales déterminant la nature, la forme et toute la structuration de l'Etat, est la Constitution française de l'an 1789. La croyance dans l'unité de DIEU fut une condition essentielle, pour l'adhésion à cette charte.

Plus tard, à Jérusalem conquise par l'Islam, le juif jouit de cette bienveillance. Néanmoins, du temps des Byzantins, les juifs n'étaient pas autorisés à habiter Jérusalem ; avant eux, en l'an 125 de l'ère chrétienne, les Romains avaient effacé toute trace juive, dans la Ville Sainte. Mais, dès l'arrivée des Musulmans, les Israélites jouirent de nouveau, de toute latitude, pour y habiter et recevoir les pèlerins de Juda. Pendant quatorze siècles, la liberté d'accès à la Cité Sacrée, fut pleine et entière sauf lors du contrôle des Croisades, durant 103 ans ; sous la domination musulmane, Al Qods est devenue le foyer universel de la foi. Toute infraction à ce dogme péremptoire, n'est qu'une malheureuse déviation à un principe qui est la raison d'être de l'Islam. Le Roi du Maroc, Sa Majesté Hassan II et son successeur Sa Majesté Mohammed VI présidents du comité Al Qods, en ont fait le leitmotiv et la ligne directrice de leur politique de haute tolérance, d'interdépendance universelle, de communion humaine.

Sa Sainteté le Pape Jean Paul II, a bien qualifié d'éphémère, toute paix au Proche-Orient, qui ne comporte guère une solution par Al Qods. La dimension religieuse et universelle de la Ville Sainte, réclame un engagement de toute la communauté internationale, pour qu'elle conserve sa spécificité et qu'elle demeure une réalité vitale, unique et sainte ; Al Qods conclut Sa Sainteté, doit être vraiment un Carrefour de Paix. Les imams Bokhari et Moslim, plus explicites proclament, d'après des hadiths authentiques que : « Le vrai Messie, libérateur et rédempteur est Jésus- Christ. Le faux messie, appelé (Dejjâl) viendra du côté de l'Orient, se dirigeant vers Médine ; mais, il sera refoulé vers la Syrie par les Anges, dont deux se tiendront aux aguets, le guettant aux sept portes de la ville ».